

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2019

Nombre de Conseillers :
 en exercice : 19
 Présents : 14
 Votants : 17

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin, les membres du conseil municipal de Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de Philippe GUERIN, Maire,

Membres :

Date de convocation :
 22 juin 2019

Date d'affichage :
 22 juin 2019

1. Freddy BARRETEAU,	2. Annie FLAIRE, absente
3. Jérôme de LALOUBIE,	4. Katia RIAND,
5. Frédéric BOUCARD,	6. Maryvonne VOYEAU, absente
7. Frantz GIRAUDET, absent	8. Régis GUITTET,
9. Freddy BIRON,	10. Jean-Yves COUTANT,
11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ,
13. Corinne RAMBAUD, absente	14. Jean-Philippe GIRAULT,
15. Freddy MARTIN,	16. Patricia NAULEAU, absente
17. Natacha QUEVEAU,	18. Corinne BIROT,

Pouvoirs :

Annie FLAIRE pour Frédéric BOUCARD
 Corinne RAMBAUD pour Philippe GUERIN
 Frantz GIRAUDET pour Jean Yves COUTANT

Secrétaire de séance : Frédéric BOUCARD

DETR/DSIL : attribution des subventions	28062019_01
--	-------------

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les attributions des subventions DETR et DSIL, statuées par la Préfecture.

Les demandes de subventions ont été acceptées à hauteur de 122 209.00 € au titre de la DSIL et 127791.00 e au titre de la DETR.

Le nouveau plan de financement est présenté comme suit :

PROJET	Coût HT	Ressources	Montant HT
Aménagement du centre bourg	1 329 000,00 €	CCU études	9 000,00 €
Effacement de réseaux + éclairage	256 000,00 €	CCU travaux	125 000,00 €
Maitrise d'œuvre tranche ferme	21 460,00 €	DETR	127 791,00 €
Maitrise d'œuvre tranche cond.	36 790,00 €	Communauté de Communes	97 000,00 €
Relevé topographique	4 915,00 €	Pacte régional de ruralité	50 000,00 €
		Amende de police 2019	10 000,00 €
		Amende de police 2020	10 000,00 €
		DSIL	122 209,00 €
		Autofinancement	333 000,00 €
		Total des ressources	884 000,00 €
		Total emprunt	764 165,00 €
Coût du projet	1 648 165,00 €	Total Général	1 648 165,00€

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le nouveau plan de financement.

Clos des bleuets : dénomination à valider	28062019_02
--	-------------

Une résidence privée de 12 logements a été réalisée par Monsieur Jacques VILLENEUVE. Une impasse traverse lesdits logements. Cette impasse a été nommée « le clos des bleuets » par le constructeur des logements.

Le conseil municipal à l'unanimité, valide la dénomination du clos des bleuets.

Rédacteur principal de 1^{ère} classe : fixation du taux de promotion	28062019_03
--	-------------

Vu l'avis du comité technique,
Monsieur le maire, informe l'assemblée des dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit « ratio promu - promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

1. D'adopter le ratio suivant :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 %

2. D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

3. D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Personnel communal : mise à jour du tableau des effectifs	28062019_04
--	-------------

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi :

- d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe
- de rédacteur principal 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE: d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié comme suit.

TITULAIRES :

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique territorial

Grade : adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

- ancien effectif 5

- nouvel effectif 4

Grade : adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

- effectif 2

Grade : adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

- effectif 2

Filière : administratif

Cadre d'emploi : adjoint administratif territorial

Grade : adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe

- effectif 1

Filière : administratif

Cadre d'emploi : rédacteur

Grade : Rédacteur

- ancien effectif 2

- nouvel effectif 1

Grade Rédacteur principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif 1

- nouvel effectif 0

Grade Rédacteur principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

Filière : animation

Cadre d'emploi : adjoint d'animation territorial

Grade : adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe

- effectif 2

Grade : adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe

- effectif 1

Cadre d'emploi : ATSEM

Grade : ATSEM de 1^{ère} classe

- effectif : 1

Sydev : proposition technique et financière pour l'éclairage du lotissement les Charbonnières	28062019_05
--	-------------

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention n° 2019.ECL.0378 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage au lotissement communal les charbonnières, avec une participation pour la commune de 27 232.00 €. Le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente convention.

Sydev : proposition technique et financière pour l'éclairage du lotissement les Primevères	28062019_06
---	-------------

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention n° 2019.ECL.0377 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une extension de réseau électrique au lotissement communal les primevères, avec une participation pour la commune de 9 134.00 €. Le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente convention.

Modification de l'affectation du résultat du budget annexe rue du Pont Prieur, chemin de la Bourrière	28062019_07
--	-------------

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 38018.64 €

Le conseil municipal décide de modifier l'affectation du résultat comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A- Résultat de l'exercice 2018 (précédé du signe + ou -)	38018.64 €
B- Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif 2018)	€
C = A + B : Résultat à affecter	38018.64 €
D- SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
D 001 Besoin de financement exercice 2018	-79021.25 €
R 001 Excédent de financement exercice 2018	€
<i>E- SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</i>	
<i>Besoin de financement</i>	€
<i>Excédent de financement</i>	€
= D + E	-79021.25 €
<u>AFFECTATION = C</u>	38018.64 €
1) Affectation en réserves au R 1068 en investissement :	€
2) Report en fonctionnement R 002	38018.64 €
DEFICIT REPORTE D 001	-79021.25 €

Communauté de Communes : Proposition à l'intercommunalité d'un siège supplémentaire	28062019_08
--	-------------

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la répartition de droit commun pour l'attribution des sièges pour les communes membres de la Communauté de Communes. Le nombre de siège pour la commune de Froidfond est de 1. Monsieur le Maire propose au conseil municipal, un siège supplémentaire pour la Commune de Froidfond.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à la Communauté de Communes Challans Gois Communauté, un siège supplémentaire après les élections municipales de 2020.

Attribution d'une subvention exceptionnelle	28062019_09
--	-------------

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association « Les cavaliers de Joalland Equitation ».

Cette subvention sera versée dans le cadre de la qualification d'un jeune cavalier Froidfondais, âgé de 12 ans, aux championnats de France d'Equitation Générali Open de France à Lamotte Beuvron du 20 au 27 juillet 2019.

Il reste encore à charge du jeune cavalier de Joalland Equitation, la somme de 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte un soutien financier et décide de verser une subvention exceptionnelle de 20 € au profit de l'association « les cavaliers de Joalland Equitation ».

Acquisition d'une parcelle au carrefour de la rue de l'océan et la route de st Etienne de mer morte	28062019_10
--	-------------

M. le maire expose au conseil qu'il serait nécessaire d'acquérir la parcelle de terrain sis 43 rue de l'océan cadastrée :

- AB 43 d'une superficie de 123 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Autorise Monsieur le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du terrain pour :

- 1 € pour la AC 43, rue de l'océan : 123 m²

Dit que si le vendeur accepte cette proposition, elle sera inscrite au budget 2019.

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

A Froidfond, le 28 juin 2019.

FEUILLET CLOTURANT

LA SEANCE DU 28 JUIN 2019

Délibérations de la séance :

1. **DETR/DSIL : attribution des subventions**
2. **Clos des bleuets : dénomination à valider**
3. **Rédacteur principal de 1^{ère} classe : fixation du taux de promotion**
4. **Personnel communal : mise à jour du tableau des effectifs**
5. **Sydev : proposition technique et financière pour l'éclairage du lotissement les Charbonnières**
6. **Sydev : proposition technique et financière pour l'éclairage du lotissement les Primevères**
7. **Budget lotissement chemin de la Bourrière et rue du Pont Prieur : Modification de l'affectation du résultat**
8. **Communauté de Communes : Proposition à l'intercommunalité d'un siège supplémentaire**
9. **Attribution d'une subvention exceptionnelle**
10. **Acquisition d'une parcelle au carrefour de la rue de l'océan et la route de st Etienne de mer morte**

Signature des membres présents :

Philippe GUERIN

Freddy BARRETEAU

Annie FLAIRE

Jérôme de Laloubie

Katia RIAND

Frédéric BOUCARD

Maryvonne VOYEAU

Frantz GIRAUDET

Régis GUITTET

Freddy BIRON

Jean-Yves COUTANT

Nicole DURANTEAU

Fabienne BOTZ

Corinne RAMBAUD

Jean-Philippe GIRAULT

Freddy MARTIN

Patricia NAULEAU

Natacha QUEVEAU

Corinne BIROT